



## Convention-cadre de partenariat

Entre les soussignés :

### **La Ville de Rouen**

Et, conjointement,

**La Métropole Rouen Normandie** agissant pour les Musées Métropolitains, dont le siège est situé au 108 – 108, Allée François MITTERRAND - CS 50589 76006 Rouen Cedex représentée par son Président. Agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Métropole Rouen Normandie, en vertu de la délibération du Bureau métropolitain du 14 novembre 2022 autorisant la signature de la présente convention.

### **Préambule :**

La Réunion des Musées Métropolitains, dans le cadre de son projet scientifique et culturel a pour orientation de redéfinir sa relation au public et de définir des partenariats ayant pour objectif, entre autres, le développement des accueils d'établissements d'enseignement primaires et secondaires.

Composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, l'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle éducative portée par la Réunion des Musées Métropolitains. Elle s'appuie pour ce faire sur trois parcours :

Le parcours d'éducation artistique et culturelle réaffirmé comme une priorité gouvernementale par la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 vise un égal accès de tous les jeunes à l'art et la culture, en privilégiant des rencontres avec des professionnels (ou des artistes présentés), des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés et l'appropriation de connaissances et de repères.

Le parcours Avenir qui vise à améliorer l'insertion des jeunes et mieux les préparer au monde professionnel et suppose que chaque élève puisse connaître les métiers dans leur environnement. Il vise à faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique, notamment locaux. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle peut en bénéficier.

Pour la voie professionnelle, la réalisation d'un chef-d'œuvre synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs qui témoigne de savoirs, savoir-être et savoir-faire, et développe un sentiment d'appartenance à des communautés professionnelles.

La présente convention engage les signataires à la poursuite d'une démarche conjointe et cohérente d'éducation artistique et culturelle visant à :

- Fédérer la communauté éducative autour du volet culturel du projet d'établissement et favoriser la transversalité des projets et le dialogue des disciplines,
- Assurer un rayonnement réciproque entre l'établissement scolaire et la structure muséale, ainsi que vers le territoire de proximité,
- Mener un travail d'éducation au regard critique du spectateur et d'ouverture aux enjeux de l'histoire des arts et de la création contemporaine, notamment dans le domaine des arts visuels, du patrimoine des arts du son et de la création plastique,
- Encourager les pratiques artistiques et culturelles diversifiées et la rencontre des artistes et des professionnels de la culture,
- Sensibiliser le maximum d'élèves à la dimension culturelle des arts visuels et de la création plastique.
- Permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter, de consolider les acquis de connaissances et de compétences par des actions de découverte (visites, forums, conférences et débats) des interventions de sensibilisation ou de formation, des actions d'immersion en milieu professionnel (stages), des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).
- Réaliser un chef-d'œuvre dont la démarche de réalisation très concrète s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'élève ou l'apprenti. Il s'inscrit dans un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collaboratif. Sa réalisation concerne tous les élèves et apprentis de CAP sur le cycle de formation et de baccalauréat professionnel sur le cycle terminal (classes de première et terminale).

#### **Article 1: Objet de la convention**

La convention a pour objet également de définir le lieu d'accueil et la classe d'élèves concernés.

Chacun des niveaux concernés se verra proposer un parcours spécifique élaboré en lien entre le professeur référent et le service éducatif des musées.

Musée accueillant :

- |                                                                    |                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Musée des Beaux-Arts                      | <input type="checkbox"/> Musée Pierre Corneille                   |
| <input type="checkbox"/> Muséum d'Histoire Naturelle               | <input type="checkbox"/> Musée industriel de la Corderie Vallois  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musée Le Secq des Tournelles   | <input type="checkbox"/> Musée de la Céramique                    |
| <input type="checkbox"/> Musée des Antiquités                      | <input type="checkbox"/> Musée d'Elbeuf : La Fabrique des Savoirs |
| <input type="checkbox"/> Musée Flaubert et histoire de la médecine | <input type="checkbox"/> Maison natale Pierre Corneille, Rouen    |
| <input type="checkbox"/> Pavillon Flaubert, Croisset               |                                                                   |

## **Article 2: Engagements des parties**

### 2.1 - Elaboration du programme

Le service des publics de la Réunion des Musées Métropolitains et le professeur référent sont chargés d'élaborer un programme spécifique d'accueil de la classe ci-dessous défini dans les musées ci-dessus désignés.

La Réunion des Musées Métropolitains et l'établissement scolaire s'engagent à mettre en place conjointement des actions en cohérence avec les principes et objectifs définis. Ces actions peuvent prendre les formes suivantes :

- Fréquentation des musées de la Réunion des Musées Métropolitains : expositions, rencontres, visites techniques...pour mettre en place une école du regard et des savoirs
- Visites commentées des collections par des médiateurs et conservateurs,
- Ateliers de pratique artistique, scientifique
- Création plastique, organisation d'évènement, développement d'outil de médiation en lien avec les disciplines enseignées dans l'établissement scolaire,
- Découverte des métiers de la culture,
- Rencontres avec des artistes, des scientifiques invités par la Réunion des Musées Métropolitains
- Accueil de manifestation artistique au sein de l'établissement scolaire,
- Collaboration avec d'autres partenaires culturels

Le programme est formalisé aux termes du document joint en annexe.

Pour les parcours d'éducation artistique et culturelle construit sur une durée pluriannuelle, un document annexe précisera chaque année le programme formalisé en fixant précisément l'effectif des élèves concernés (selon les sections, options, disciplines) et le calendrier des animations et des rencontres.

Le service des publics de la Réunion des Musées Métropolitains sera chargé d'accueillir la classe d'élèves selon le programme établi en accord avec l'établissement.

### 2.2 – Tarifs

Un socle de deux animations (visite commentée et atelier de pratique artistique) sera proposé gratuitement pour permettre d'engager le dialogue de construction du parcours d'éducation artistique et culturelle avec les enseignants.

Au-delà, les animations (visite commentée et atelier de pratique artistique) seront facturées aux tarifs en vigueur.

### 2.3 – Animation

L'établissement accepte que l'animation définie puisse être reprise et modifiée pour d'autres groupes jeunes publics.

## **Article 3 : Evaluation**

### Suivi et évaluation des dispositifs « Parcours d'éducation artistique et culturelle »

**3.1** La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans le parcours d'éducation artistique et culturelle concourt à un bilan partagé par les parties à la fin des dispositifs.

**3.2** Les modalités d'évaluation sont définies conjointement par les deux parties.

**3.3** Le responsable de la structure partenaire ou son/sa représentant(e) est associé au référent Education Nationale du projet pour participer à l'amélioration continue des dispositifs.

**Article 4: Partenariat**

La construction des projets et dispositifs est conçue par la RMM en lien avec les chargés de missions de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC).  
Ces derniers contribuent au dialogue entre l'établissement scolaire et la RMM.

**Article 5 : Discipline**

Les élèves doivent respecter les règlements intérieurs de chaque établissement sous peine des sanctions habituelles.

**Article 6 : Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après information par courrier recommandé.

**Article 7: Durée de la convention.**

La présente convention est valable pendant toute la durée du projet jusqu'au 31 juin 2024

Toute modification apportée au présent document devra faire l'objet d'un avenant.

Rouen, le

Pour la Métropole Rouen Normandie  
Pour le Président et par délégation  
Sa Vice-Présidente en charge de la Culture

Pour La Ville de Rouen

Laurence Renou

## ANNEXE 1

Programme du parcours d'éducation artistique et culturel défini entre la Réunion des Musées Métropolitains et l'établissement : Conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Pour accueillir les groupes concernés : Elèves en CHAM percussions, soit une quarantaine d'élèves.

Musée(s) : Le Secq des Tournelles

Date(s) : Septembre 2023 – Mai 2024

### PROJET PEDAGOGIQUE

Projet musical en écho à l'exposition « Poids et mesures » présentée au musée Le Secq des Tournelles.

Les élèves des classes CHAM de percussions du CRR, soit au total entre 20 et 40 élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, accompagnés de leurs enseignants et du percussionniste et compositeur Jean-Marc Quillet, en donneront une représentation au musée sous forme de pastilles musicales, à l'occasion de la Nuit des musées 2024.

Ce projet pédagogique annuel sera porté par les enseignants Catherine Favre et Ronan Quelen, avec l'appui de Jean-Marc Quillet qui interviendra ponctuellement auprès des élèves pendant les heures de cours.

Jean-Marc Quillet assurera la composition sur laquelle travailleront les élèves. La Métropole Rouen Normandie – Réunion des Musées Métropolitains fera sienne le défraiement de l'artiste pour la création et le temps consacré au projet y compris les heures en présence des élèves du CRR, et de répétition.

Le projet se déroulera de la rentrée en septembre 2023 à la restitution lors de la Nuit des musées 2024.

#### Production

- Composition : Jean-Marc Quillet
- Encadrement des élèves : Catherine Favre et Ronan Quelen, avec appui de Jean-Marc Quillet
- Transport A/R: RMM avec appui CRR (présence requise de 2 agents pour le transport)
- Installation technique
  - Déplacement mobilier scénographique : RMM
  - Fabrication de potence en bois (à confirmer)
- Fourniture et installation des instruments : CRR

#### Calendrier

- Septembre 2023 : lancement du projet pédagogique
- Novembre 2023 : point d'étape #1 – RMM/CRR
- Février 2024 : point d'étape #2 – RMM/CRR
- Mars 2024 :
  - Calage définitif de la production opérationnelle de la Nuit des Musées avec plan d'implantation des instruments et des élèves

- Visite des lieux par les classes (voir si besoin d'avancer cette visite plus en amont du projet)
- Mai 2024
  - S.19 / S.20:
    - ✓ Aménagement zone de stockage au LSdT (RMM)
    - ✓ Aménagement zone de catering si faisabilité au LSdT (sinon repli au MBA)
  - Jeudi 16 mai matin : transfert des instruments et stockage au LSdT (RMM avec appui du CRR – 2 x 2 agents)
  - Jeudi 16 mai : pose des élingues (RMM- service technique)
  - Vendredi 17 mai : installation des instruments (CRR)
  - Samedi 18 mai
    - ✓ Répétition matin, et entre 18 et 19h
    - ✓ Nuit des musées de 19h à 23h
  - Mardi 21 mai : transfert retour des instruments (RMM avec appui du CRR – 2 x 2 agents)

#### **Résultats attendus :**

- Valoriser l'engagement conjoint de la RMM et du CRR pour la coparticipation des publics et des élèves dans la conception des projets
- Valoriser les collections par une approche sensorielle

#### **Publics visés :**

- Publics du CRR et plus largement les familles et les proches
- Public de la Nuit des musées

#### **Communication (supports, diffusion)**

- Programme Nuit des musées
- Open Agenda DRAC
- Communiqué de presse Nuit des musées
- Invitation aux familles (CRR – RMM)
- Réseaux sociaux RMM
- Réseaux du CRR Facebook, Instagram, programme de saison

#### **Indicateurs d'évaluation**

Méthodes d'évaluation prévues pour mesurer le succès de l'opération

- Nombre d'élèves mobilisés
- Nombre de pastilles musicales proposées
- Fréquentation de l'évènement
- Recueil de satisfaction des élèves impliqués

#### **RESTITUTION**

Toutes les réalisations seront exposées dans l'établissement scolaire à des moments différents de l'année (en fonction de la date de réalisation) et peuvent éventuellement être exposées dans le musée porteur de la RMM en fonction des disponibilités.

La restitution sera donnée à l'occasion de la Nuit des musées 2024, sous la forme de 3 ou 4 **pastilles musicales** de 10 à 15 mn maximum.

Le public pourra participer en interagissant sans libre accès toutefois aux instruments des élèves du conservatoire.

Un atelier flash autour de la musique-percussion sera proposé. (A évaluer dans les formes)

Rouen, le

Pour la Métropole Rouen Normandie  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente en charge de la Culture

Pour **Le Conservatoire**

Laurence Renou